

Communication sur l'avancement du plan de renouvellement

Date : Le 21 juin 1999 Numéro : 02

Entrevue

avec le directeur général, M. Florent Gagné

La Direction des communications a posé quelques questions au directeur général sur le Plan de renouvellement

1999-2002

- Q. Vous avez remis ce que vous appelez un « document de travail » au ministre lorsque vous l'avez rencontré le 21 mai, est-ce que ça veut dire que le Plan n'est pas définitif?
- R. Il s'agit effectivement d'un document de travail qui est le résultat de comités qui ont travaillé très fort au cours des derniers mois pour traduire les recommandations du rapport Poitras en projets concrets de réforme qui tiennent compte du travail important qui a déjà été fait à la Sûreté et des réalités institutionnelles. Nous en avons discuté beaucoup à l'Étatmajor. Nous avons également rencontré les officiers et cadres à deux reprises, soit en début et à la fin du processus. Nous avons également remis le document à l'APPQ en sollicitant leurs réactions que j'espère recevoir prochainement.

Le ministre et le ministère de la Sécurité publique auront également, j'imagine des remarques à nous faire. Je sais que certaines personnes ont commencé à émettre des opinions et aimeraient être consultées à nouveau. Les prochaines semaines nous permettront de finaliser le plan à la lumière de tous ces commentaires et ainsi de l'améliorer. Après, je voudrais que le Plan soit soumis au gouvernement pour approbation. Cette approbation lui donnera beaucoup de force et de légitimité.

Q. Qu'est-ce que le Plan apportera à la Sûreté du Québec ?

- R. Dans sa version actuelle, le Plan contient 35 projets de réforme qui touchent à peu près tous les secteurs de l'organisation, mais particulièrement le secteur des enquêtes criminelles, le secteur des affaires internes, les ressources humaines et le développement technologique. Certains projets affecteront l'ensemble de l'organisation, d'autres sont plus précis ; essentiellement, ce que nous obtiendrons c'est plus d'excellence, plus de probité par du personnel encore mieux formé, plus sensibilisé, avec de meilleures pratiques et davantage de moyens. En bout de ligne, ça signifie plus de qualité dans le service, plus de crédibilité, en somme un meilleur avenir pour la Sûreté du Québec.
- Q. Craignez-vous que certaines mesures du Plan comme les exigences académiques et les entrées latérales par exemple soient mal reçues au sein de la Sûreté et mettent en péril le Plan de réforme ?
- R. D'abord, je répète que rien n'est définitif dans le Plan, tant que le gouvernement ne l'aura pas approuvé. Maintenant, il est certain que le changement est insécurisant, cela est humain et normal, et que certaines mesures peuvent faire peur parce que les gens ne savent pas ce qui va arriver exactement et ça les inquiète pour leur avenir. Il s'est dit effectivement un certain nombre de choses qui découlaient, à mon sens, de perceptions exagérées et non fondées sur ce que nous voulons faire. Car, nous voulons procéder avec mesure, avec respect, avec bon sens, notamment pour privilégier et avantager nos membres d'abord.

Par exemple, prenons le cas des enquêteurs spécialisés. Ce qu'on dit, c'est que ces gens-là exercent un métier de plus en plus exigeant à cause particulièrement de l'évolution du droit et qu'ils auront besoin de plus de formation à l'avenir.

Q. Est-ce que ça veut dire que tous nos enquêteurs à partir d'une certaine date devront avoir un diplôme universitaire ?

R. Non, évidemment.

Ça peut vouloir dire cependant que les plus jeunes d'entre eux, donc qui ont encore plusieurs années de service à fournir, se verraient offrir la possibilité d'obtenir un diplôme reconnu en enquête. Ça peut vouloir dire également de favoriser davantage, comme le SPCUM le fait depuis longtemps, le recrutement à la base de « conventionnels » ayant une formation diversifiée et plus forte que le DEC en techniques policières.

Mon deuxième exemple concerne les officiers. Nous prétendons qu'une organisation aussi importante que la Sûreté du Québec doit bénéficier d'un « top management » qui soit de première qualité. Cela signifie des officiers, un peu à l'exemple des militaires, qui en plus des qualités développées en carrière comme policiers, sont capables de répondre aux exigences élevées que la société moderne place sur les épaules des gens qui sont appelés à diriger les organisations. On peut se mettre la tête dans le sable, mais la réalité finit toujours par nous rattraper.

Alors, nous croyons bien simplement que le temps est arrivé de donner clairement le message que pour occuper des postes de ce niveau, il faudra avant longtemps être préférablement détenteur d'un premier diplôme universitaire, un certificat par exemple qui exige généralement 30 crédits. Tous les cadres supérieurs du gouvernement, autant fédéral que provincial, doivent rencontrer cette exigence depuis plus de trente ans. C'est le cas également dans la plupart des grandes entreprises. Par ailleurs, il faut faire ça intelligemment et prévoir des moyens en terme de protection des gens déjà en place, en terme de période de transition, en terme de programmes de soutien pour que nos policiers puissent s'adapter à ce nouveau contexte. D'ailleurs, beaucoup ont déjà souscrit par eux-mêmes à cet objectif et ont pris individuellement des mesures à cette fin. Je suis conscient que cette mesure est délicate et qu'il faudra en discuter beaucoup avec les officiers, le CRPO, l'APPQ, le ministère de la Sécurité publique, les institutions de formation. Nous trouverons la recette et le dosage requis ; je suis confiant que les craintes vont s'estomper avec la discussion et la compréhension.

Q. Quelles sont les prochaines étapes ?

R. Je dois prochainement recevoir les réactions de l'APPQ; cela est très important puisqu'elle véhicule des points de vue qui doivent être considérés à leur juste mérite. Si vous prenez la mise en œuvre de la Loi 77 et la signature d'ententes avec les MRC, l'APPQ a fait preuve d'un sens élevé des responsabilités et a constitué un facteur de succès. Je souhaite la même attitude pour le Plan de renouvellement. Des cadres et officiers m'ont également fait état de considérations additionnelles qu'ils aimeraient faire valoir. Il est évident que le ministère aura aussi son point de vue. Finalement, le ministre de la Sécurité publique est celui qui aura le dernier mot dans la présentation qui doit être faite au gouvernement pour approbation. J'espère avoir cette approbation pour septembre de façon à ce que nous puissions passer sans délai à la mise en œuvre.

Au plan de la mise en œuvre, nous aurons une structure de suivi qui nous permettra de s'assurer que les divers projets progressent au rythme voulu. J'aurai l'occasion de revenir là-dessus.

Q. Donc, vous attendez l'approbation du gouvernement?

R. C'est-à-dire que j'ai soumis au ministre un document de travail dont nous voudrions faire une proposition finale le plus rapidement possible afin que le gouvernement en soit saisi sans délai. Il y a aussi une dimension budgétaire importante que nous avons commencé à discuter avec le Conseil du trésor.

Nous sommes donc très actifs en vue de finaliser le Plan, le faire approuver et obtenir les moyens financiers requis de façon à respecter l'échéancier serré de 3 ans que nous nous sommes fixé pour sa réalisation. Dans le quotidien, un travail énorme de planification est en cours et certaines activités de mise en œuvre sont en marche. Les choses vont s'accélérer avec le temps.